



ATELIER 1

Forêt et carbone : quels rôles pour les territoires ?

Web-rencontre annuelle de l'ORECA
12 octobre 2022

ORECA EST PILOTÉ PAR

COORDONNÉ PAR ALTERRE EN PARTENARIAT
AVEC ATMO BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

ORECA S'APPUIE SUR LA
PLATEFORME OPTEER

AVEC LE PARTENARIAT
SCIENTIFIQUE DE



Communes forestières : qui sommes-nous ?

Sur les 3 700 communes de la Bourgogne-Franche-Comté, plus des $\frac{3}{4}$ (2 900) sont propriétaires d'une forêt.

La surface totale de la forêt communale est supérieure à 600 000 ha.

La récolte annuelle de bois en forêt communale est de l'ordre de 2,2 millions de m³.



L'union régionale est une **association** loi 1901 qui fédère les **8 associations départementales** de la région, lesquelles comptent près de **1 400 communes forestières adhérentes**.

L'union régionale a **une équipe de 8 personnes** qui :

- Met en actions la feuille de route (foncier, gestion durable, commercialisation, conflits d'usage, forêts pédagogiques, développement des territoires par la forêt...)
- Forment et informe les élus des communes

Feuille de route 2021-2026

OBJECTIF 1 : Gérer durablement une forêt communale multifonctionnelle en lien avec l'économie du bois

OBJECTIF 2 : Faire que la forêt communale soit exemplaire dans sa contribution au développement des territoires et à la transition écologique

Objectif 3 : Construire l'action des Communes forestières sur des partenariats forts

Objectif 4 : Poursuivre l'organisation des Communes forestières en Bourgogne-Franche-Comté

Comment préserver le réservoir de carbone que représente la forêt ? (1/3)

Par le code forestier, **les forêts communales relèvent du régime forestier** qui apporte une protection renforcée par un encadrement de leur gestion.

L'Office national des forêts (ONF) est chargé de la mise en œuvre du régime forestier.

Chaque forêt communale est gérée en application d'un aménagement forestier qui, sur une durée en général de 20 ans, détermine et planifie les actions à mener selon le niveau de ses fonctions économiques, sociales et écologiques.

La sylviculture se conduisant sur le long terme (le choix des essences, l'entretien des peuplements, la réalisation des coupes et des travaux...), l'aménagement forestier organise dans l'espace et dans le temps les interventions à conduire.



Comment préserver le réservoir de carbone que représente la forêt ? (2/3)

Avec le changement climatique et les crises sanitaires liées, nous passons d'une sylviculture planifiée à une sylviculture aléatoire.

L'adaptation des forêts se fait par la mise en œuvre des aménagements en cours avec des adaptations voire des révisions suivant les impacts subis.

Les parcelles ayant subies des dépérissements par manque d'eau ou par attaques sanitaires seront reconstituées selon différentes modalités :

- Par régénération naturelles si la banque de semences au sol est suffisante,
- Par plantation en absence des semences suffisantes (cas de certaines pécières),
- Par une approche mixte entre régénération naturelle à partir des semences présentes et compléments par plantation.

Comment préserver le réservoir de carbone que représente la forêt ? (3/3)

Une attention particulière est portée :

- aux essences présentes et plantées pour qu'elles soient compatibles avec les stations et les évolutions climatiques (application de Climesse).
- à l'équilibre sylvo-cynégétique, la présence de grands ongulés en forêt ajoutant de l'aléatoire dans la conduite des peuplements forestiers vers la production de bois d'œuvre et la reprise des plants.
- à une récolte rapide des bois secs dans les parcelles ayant des dépérissements, avant qu'ils ne perdent leur valeur (effet de stockage du carbone dans le bois d'œuvre et le bois d'industrie – Effet de substitution du carbone avec le bois énergie). Suivant les volumes de ces produits accidentels, les Communes forestières et l'ONF adaptent en permanence leur stratégie de commercialisation en limitant la mise sur le marché de bois verts par réduction des assiettes de coupes dans les aménagements.

Quelles actions engagent les Communes forestières pour préserver le réservoir de carbone en forêt ? (1/3)

A l'échelle communale :

- Nous formons les élus (en 2021 : 26 formations – 540 élus formés) :
 - à la gestion durable de la forêt communale en mettant l'accent sur « **l'aménagement forestier face aux aléas climatiques et sanitaires** ».
 - à l'organisation de leurs décisions en conseil municipal pour améliorer les résultats sylvicoles, écologiques, budgétaires et économiques de la forêt communale.
- Nous informons les élus sur les approches d'adaptation des forêts aux changements climatiques. (Début 2022 : 14 réunions d'information organisées - Plus de 520 élus mobilisés).

Quelles actions engagent les Communes forestières pour préserver le réservoir de carbone en forêt ? (2/3)

En gérant sa forêt par une récolte régulière de bois, une commune peut créer une boucle locale : « *J'intègre le bois de mes forêts dans la construction de mes bâtiments publics* ».

Ainsi, elle préserve ses revenus forestiers et génère de la valeur ajoutée sur son territoire. En évitant des exportations de bois, elle améliore le bilan carbone de son opération.

A l'échelle communale :

- Nous accompagnons les communes qui ont la volonté de construire leurs bâtiments publics en bois local en leur proposant des démarches éprouvées vis-à-vis du code de la commande publique et des outils d'évaluation des retombées territoriales.
- Nous sensibilisons les communes au choix du bois énergie pour leurs chaufferies collectives.

Quelles actions engagent les Communes forestières pour préserver le réservoir de carbone en forêt ? (3/3)

Le passage de projets isolés à un engagement collectif de communes de faire de la forêt et du bois une levier de développement de leur territoire apporte des réponses concrètes à leur nécessaire transition énergétique et écologique.

A l'échelle territoriale :

- Avec l'interprofession FIBOIS, nous animons le réseau des territoires forestiers de Bourgogne-Franche-Comté en portant une démarche d'acculturation sur la forêt, sa gestion et la valorisation en région des produits bois récoltés.
- Nous proposons aux territoires engagés dans un plan climat air énergie (PCAET) ou dans un schéma de cohérence territorial (SCoT) d'y insérer un volet sur l'apport de la forêt et du bois dans leur stratégie de développement.

Analyse des retombées territoriales d'une construction publique en bois local

Le calculateur A.R.T. évalue pour votre projet :



La part de votre investissement réinjectée dans l'économie de votre territoire * via l'indice A.R.T.



Le nombre d'emplois de la filière forêt-bois créés ou maintenus.



Les tonnes de CO₂ stockées et évitées.



La surface forestière gérée nécessaire à la production de bois.

EXEMPLE

Un indice A.R.T. de 78% signifie que 78€ sont réinjectés dans l'économie du territoire* sur 100€ investis dans la partie bois de votre projet.

Ces éléments chiffrés vous permettront **d'argumenter vos choix du bois local** auprès de vos concitoyens.

* Territoire français dans un rayon de 80 km autour du projet

Pour plus d'information : <https://art.fncofor.fr>

